



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

ID : 089-248900896-20240530-2024_64-DE

S²LOW

N°2024.64

ENVIRONNEMENT

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 30 mai 2024, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 23 mai 2024, se sont réunis à la salle des fêtes de Michery (Place de la Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 24

Votants : 31

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Joly, Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Spahn (Villeblevin), Goglins (Villemannoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard)

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Denisot (Compigny), Gesserand (Perceneige), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Bardeau P., Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Delalleau, Beaumont (Villeblevin), Coutouly, Cochennec (Villeneuve la Guyard), Hauteœur (Villeperrot), Nezonnet, Dauphin (Vinneuf)

Pouvoirs : M. Brochier à Mme Sineau, Mme Duval à M. Dorte, Mme Desserey à M. Chislard, M. Bardeau à M. Spahn, Mme Delalleau à Mme Lemétayer, Mme Coutouly à M. Bourreau, Mme Cochennec à M. Piète

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités

Objet : Création d'une troisième déchèterie sur le territoire de la CCYN

Le Conseil communautaire, vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Commande Publique,
- l'avis favorable de la Commission Environnement du 14 mars 2024,
- le rapport d'étude préliminaire annexé ;

Considérant,

- qu'il est nécessaire de créer une troisième déchèterie sur le territoire de la CCYN,
- que le surcoût d'exploitation net de 46 000 € sera compensé par les économies réalisées avec le développement des REP (Eco Maison, ECODDS) aux bornes de tout le territoire (3 déchèteries) et devront permettre de financer très largement ce nouveau service sans impact sur la TEOM ;

Entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la création d'une troisième déchèterie sur une parcelle appartenant à la Communauté de Communes Yonne Nord située sur la commune de Thorigny sur Oreuse,
- **AUTORISE** le Président à lancer une procédure sous la forme d'un marché de performance, conception, réalisation et exploitation,
- **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès de l'État, Région BFC, Département ou tout autres financeurs,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, René FOUET



le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 3 juin 2024 et de sa publication légale le 3 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>